

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

## **DELIBERATION N° DEL077-18**

Accusé de réception en préfecture 038-213801798-20180917-DEL077-18-DE Date de télétransmission : 25/09/2018 Date de réception préfecture : 25/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le 17 septembre à dix-neuf heures, Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 septembre 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

#### Présents :

M<sup>mes</sup> S. BRANON-MAILLET, C. EGEA, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J -P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

### Pouvoirs:

Mme BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEA, en date du 11 septembre 2018)

M<sup>me</sup> BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Christine TISON, en date du 13 septembre 2018)

M<sup>me</sup> CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 12 septembre 2018)

M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Claude SERGENT, en date du 17 septembre 2018)

M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 17 septembre 2018)

M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 17 septembre 2018)

### Absents excusés :

M<sup>me</sup> AMBREGNI Nadège M. DUBOIS Stéphane

Mme FERRACIOLI Chantal

M<sup>me</sup> GERACI Marianne M<sup>me</sup> GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTIANE EGEA A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Indemnité de stage.

Rapporteur: Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Un stagiaire est intervenu au service communication du 18 juin au 27 juillet 2018, pour assurer le suivi et la réalisation du guide pratique de Gières, édition 2018.

Le versement d'une gratification s'impose pour l'employeur dès lors que le stagiaire est présent à partir de la 309<sup>ème</sup> heure incluse. Compte-tenu de la mission confiée par la collectivité au stagiaire et de la qualité du travail effectué, la collectivité souhaite verser une indemnité à ce stagiaire qui a effectué 203 heures.

Cette gratification sera versée en une seule fois, conformément aux dispositions communes prises dans le cadre de la rémunération de stage .

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dire que les crédits sont inscrits au budget 2018, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Gières, le 17 septembre 2018.

Pour extrait conforme, Le Maire,

Pierre VERRI.